



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} septembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 134 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

Proposition relative au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite aux recommandations du rapport du Secrétaire général sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/69/760) et se fonde sur l'examen initial qui a fait l'objet du précédent rapport (A/68/733) et les conclusions préliminaires de celui-ci. Il donne les grandes lignes de l'un des projets à mettre en œuvre pendant les 10 premières années de l'examen sur 20 ans, à savoir le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements parvenus en fin de vie du siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok.

Il décrit brièvement le plan de réalisation du projet et indique le calendrier proposé, étalé sur six exercices biennaux, soit jusqu'en 2027, ainsi que le coût total du projet, estimé à 35,2 millions de dollars aux taux courants pour la période 2016-2027 et les besoins en ressources prévus pour l'exercice biennal 2016-2017.

Il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver le projet proposé ainsi que le montant des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2016-2017 et d'ouvrir un compte pluriannuel « travaux de construction en cours ». Conformément aux dispositions de la section I de la résolution 63/263 de l'Assemblée générale, des rapports d'activité lui seront soumis chaque année.

* A/70/150.



I. Introduction

A. Historique

1. Le siège de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) a été établi à Shanghai, en 1947, mais la situation qui y régnait en 1948 a nécessité son transfert provisoire à Bangkok, où les activités ont repris en janvier 1949. Après y avoir changé plusieurs fois de locaux provisoires, le secrétariat de la CEAEO a rapidement été hébergé dans un nouveau bâtiment construit par le Gouvernement thaïlandais en 1954, le Sala Santitham. Un accord d'établissement de la CEAEO à Bangkok a été signé entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement thaïlandais le 26 mai 1954. En 1970, Bangkok est officiellement devenue le siège de la CEAEO. En 1974, la Commission a changé de nom pour devenir la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

2. Outre des organisations internationales, le Sala Santitham a abrité divers services de l'administration publique. Les installations de conférence devant servir aux réunions de la Commission ont été construites en 1957. L'ensemble des installations était géré et administré par le Gouvernement.

3. En 1967, un petit immeuble de quatre étages a été construit entre la grande salle de réunion et l'aile nord du Sala Santitham. Il comprenait des espaces de bureau, des services d'imprimerie et une cafétéria. Cet immeuble et le Sala Santitham ont ultérieurement été démolis pour faire place au nouveau centre de conférences de l'ONU, construit au début des années 90.

4. Le besoin de locaux nettement plus grands s'est fait sentir vers 1970. Le Gouvernement thaïlandais a alors mis à la disposition de l'Organisation un terrain en forme de L pour la construction des nouvelles installations dont elle avait besoin. À l'origine, le bail avait été établi pour 20 ans et était renouvelable pour 10 ans. En 1986, le Gouvernement et l'ONU ont signé un accord de location de durée indéterminée, portant sur la parcelle mise à disposition en 1970 et le Sala Santitham.

5. La première pierre des nouvelles installations comprenant un bâtiment pour le secrétariat et un bâtiment pour les services, a été posée le 24 octobre 1972, Journée des Nations Unies, par le Premier Ministre thaïlandais. Les bâtiments ont été officiellement inaugurés le 24 octobre 1975, également Journée des Nations Unies, par S. M. le Roi Bhumibol Adulyadej. Les deux immeubles sont en béton armé et leur surface de plancher est respectivement de 29 532 et 19 727 mètres carrés. Leur volume total combiné est de 168 255 mètres cubes. On trouvera à l'annexe I le plan du site du complexe.

6. Lorsqu'il a été construit, le bâtiment du secrétariat était l'un des plus hauts de Bangkok. Le bâtiment des services offre trois niveaux de parking et quatre étages spacieux d'usage général abritant notamment des bureaux et une bibliothèque. Les deux bâtiments sont reliés par une passerelle au niveau du premier étage.

B. État actuel des bâtiments

7. Le bâtiment du secrétariat et le bâtiment des services ont été conçus au début des années 70 et le centre de conférences au début des années 90, à une époque où

aucune norme antisismique officielle n'était en vigueur en Thaïlande. Ce type de normes n'a été introduit en Thaïlande qu'en 1997, soit après l'achèvement de la construction des bâtiments. Les normes structurelles de l'époque ont cependant été prises en compte dans la conception des bâtiments.

8. En raison des préoccupations exprimées quant au fait que les bâtiments approchaient de la fin de leur vie utile et qu'ils avaient été conçus sans que les risques sismiques ne soient pris en compte, des études préliminaires ont été effectuées en 2011 et 2012 pour évaluer l'intégrité et la sécurité structurales du revêtement de marbre et pour examiner la performance énergétique des façades.

9. Un consultant en génie sismique a effectué le 22 juin 2012 une inspection visuelle des structures du bâtiment du secrétariat, du bâtiment des services et du centre de conférences. Cette inspection a permis d'identifier des points vulnérables des bâtiments et de déterminer que seuls le bâtiment du secrétariat et les parties adjacentes du bâtiment des services n'étaient pas conformes aux normes de résistance sismique en vigueur.

10. En 2013, la Commission a chargé un consultant en génie civil d'évaluer la résistance des bâtiments du secrétariat et des services en cas de fortes charges sismiques, en particulier sur le plan de la sécurité des personnes et de la prévention d'effondrements ainsi que leur état. Le rapport d'évaluation sismique final, publié le 17 avril 2014, a révélé que d'importantes mesures d'atténuation des risques devaient être prises, en particulier pour le bâtiment du secrétariat et, dans une moindre mesure, pour celui des services afin qu'ils satisfassent aux normes actuelles de résistance sismique considérées comme nécessaires pour assurer la sécurité des occupants.

11. Les principales conclusions concernant le bâtiment du secrétariat et le bâtiment des services ont été les suivantes :

Bâtiment du secrétariat

a) Le bâtiment du secrétariat est une tour de bureaux dont les murs sont en béton armé et dont les structures latérales n'ont pas été conçues pour supporter des charges sismiques;

b) Les analyses ont montré que le bâtiment ne satisfait pas aux normes nationales et internationales en vigueur en matière de sécurité des personnes et de prévention des effondrements, car de nombreuses défaillances structurales se produiraient probablement entre le cœur du bâtiment et les espaces de bureau en cas de fort séisme;

c) Il est recommandé dans l'étude que les structures du cœur et des murs extérieurs des espaces de bureau du bâtiment du secrétariat soient renforcés en rattrapage de manière à satisfaire aux normes actuelles en matière de prévention des effondrements;

Bâtiment des services

d) L'étude a indiqué que la structure de la dalle de toiture du bâtiment des services s'est quelque peu dégradée et que, même si le bâtiment satisfaisait aux normes actuelles en matière de sécurité des personnes, il ne répond pas pleinement aux normes de prévention des effondrements;

e) Il est recommandé dans l'étude que certains travaux de réfection de la structure soient entrepris aux points de raccordement entre le bâtiment du secrétariat et celui des services afin de satisfaire aux normes actuelles en matière de prévention des effondrements.

12. Les conclusions de cette étude ont été prises en compte lors de l'évaluation globale des locaux de la CESAP réalisée dans le cadre de l'examen stratégique des biens immobiliers, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport pertinent du Secrétaire général (A/69/760) et dans l'examen initial et les conclusions préliminaires présentés dans le précédent rapport (A/68/733, par. 28).

II. Aperçu du projet

A. Objectifs

13. La volonté de préserver la santé et d'assurer la sécurité à long terme du personnel, des représentants des États membres et des visiteurs dans les locaux de la CESAP à Bangkok est le moteur du projet. Celui-ci fournit également l'occasion de résoudre de la manière la plus économique d'autres questions liées à la qualité de la construction, aux économies d'énergie, à l'utilisation rationnelle de l'espace et au remplacement des installations parvenues en fin de vie.

14. Les objectifs essentiels du projet ont été définis comme suit lors de l'élaboration du plan d'exécution :

a) Assurer la continuité des opérations et le maintien de l'activité quotidienne dans les locaux de la CESAP;

b) Satisfaire aux règlements pertinents en matière de santé et de sécurité des personnes, ainsi qu'aux codes du bâtiment;

c) Satisfaire à tous les règlements pertinents concernant les personnes handicapées, notamment pour les dispositions à prendre en matière d'accessibilité et de technologie;

d) Remettre en état et moderniser l'enceinte des bâtiments ainsi que les systèmes électriques et mécaniques et la plomberie pour satisfaire aux règlements pertinents en matière de santé et de sécurité et réduire la consommation d'énergie;

e) Améliorer les réseaux informatiques existants pour se conformer à la stratégie informatique de l'ONU;

f) Optimiser l'utilisation des espaces intérieurs et installations de réunions existants en aménageant des espaces adaptables et fonctionnels.

15. Ces objectifs ont guidé la définition de la portée du projet, le but étant de fournir au personnel, aux représentants des États membres et aux visiteurs des espaces de bureau modernes, sûrs, sains et fonctionnels qui répondent aux besoins actuels et futurs de l'Organisation.

B. Portée du projet

16. L'étendue des travaux à effectuer dans le cadre du projet de mise aux normes parasismiques tient compte des études menées en 2011 et 2012, de l'inspection visuelle effectuée en 2012 et de l'évaluation de la résistance sismique des structures réalisée en 2013 et 2014, telles qu'elles sont décrites plus haut aux paragraphes 8 à 10. Les mesures correctives portant sur les risques pour la santé et la sécurité seront prises en priorité.

17. Étant donné que les travaux exigeraient la démolition de certains éléments des bâtiments existants, il a été déterminé qu'il serait plus rentable de rénover simultanément les autres éléments des bâtiments qui sont parvenus à la fin de leur vie utile. Le projet envisagé prévoit en conséquence une importante modernisation structurelle du bâtiment du secrétariat et des zones adjacentes du bâtiment des services, afin de les prémunir contre d'éventuels incidents sismiques, la réfection des façades extérieures et le remplacement du vitrage et des matériaux d'isolation vétustes, afin d'améliorer le rendement énergétique ainsi que le remplacement de la toiture, afin d'empêcher les infiltrations d'eau. Il est proposé de rendre les systèmes électriques et mécaniques en place, lesquels sont extrêmement désuets, conformes aux codes du bâtiment applicables, afin de satisfaire aux normes de confort et de rendement énergétique actuelles, de moderniser les installations sanitaires pour faire des économies d'eau et de rénover les halls voisins d'accès aux ascenseurs. Pour maximiser les économies d'échelle, il est prévu de remplacer d'autres équipements parvenus en fin de vie ou de mettre à niveau certaines installations, par exemple le système électrique à basse tension et l'infrastructure informatique lorsque les étages seraient inoccupés. Les travaux de rénovation et de remplacement des équipements en fin de vie assureraient que les bâtiments seraient conformes aux dernières normes du bâtiment concernant la santé et la sécurité tout en prolongeant la durée de vie utile des locaux.

18. En outre, les espaces de bureau seraient modernisés pour en rationaliser l'utilisation, conformément aux directives de l'ONU concernant les bureaux, et pour mettre en œuvre, dans la mesure du possible, des stratégies de gestion souple de l'espace de travail. Un consultant extérieur effectue actuellement à cette fin une analyse de l'utilisation des locaux qui devrait être achevée pour le quatrième trimestre de 2015. Cette étude a été entreprise pour répondre spécifiquement à la demande croissante d'espace supplémentaire de la part des organismes, fonds et programmes des Nations Unies occupant actuellement des locaux de la CESAP. Les résultats de cette étude seront communiqués dans les rapports d'activité du Secrétaire général sur ce projet.

C. Plan d'exécution du projet

19. Le plan d'exécution du projet prévoit actuellement trois phases :

- a) Phase 1 : évaluation de la structure et de l'état des bâtiments, achevée en 2014;
- b) Phase 2 : élaboration des descriptifs détaillés, devis quantitatifs et spécifications techniques pour l'établissement du dossier d'appel d'offres;
- c) Phase 3 : réalisation des travaux de rénovation.

III. Gouvernance du projet

A. Responsabilité et supervision du projet

20. La responsable du projet serait la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (la Commission). La Section des services centraux d'appui de la Division de l'administration de la Commission superviserait l'équipe spéciale de gestion du projet dont la création est proposée et qui serait responsable de l'exécution et de la gestion quotidienne du projet.

21. La Section des services centraux d'appui de la Commission exécuterait le projet en coordination régulière avec le Bureau des services centraux d'appui du Siège, à New York, et en particulier avec le Groupe de la gestion des bâtiments des bureaux extérieurs. Cette action coordonnée permettrait de créer des synergies et de partager les meilleures pratiques issues de l'exécution des divers projets d'équipement menés par le Secrétariat, et aiderait également à identifier rapidement les risques.

22. La structure proposée est décrite à l'annexe II. Ses principales caractéristiques, inspirées des meilleures pratiques et des enseignements tirés d'autres projets d'équipement du Secrétariat, sont les suivantes :

a) Des rapports hiérarchiques clairs pour l'équipe de gestion du projet au sein de la Commission;

b) Des relations de coordination et d'appui bien définies entre le Bureau des services centraux d'appui et la Commission, facilitant le partage des connaissances, la transmission d'alertes et la prise rapide de mesures correctives en cas de problème;

c) La création d'un comité des parties prenantes chargé d'aider la Secrétaire exécutive et l'équipe de gestion du projet à gérer efficacement l'exécution du projet.

23. Le comité des parties prenantes sera composé de membres issus d'autres bureaux du secrétariat situés dans les locaux de la Commission à Bangkok (comme le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau de l'informatique et des communications du Département de la gestion et le Département de la sûreté et de la sécurité) et d'observateurs représentant d'autres parties prenantes telles que les entités de l'équipe de pays des Nations Unies ayant des bureaux dans les locaux de la Commission (le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation internationale du Travail).

24. Il est proposé que le comité des parties prenantes se réunisse tous les trois mois (ou lorsqu'il jugera nécessaire) et présente son rapport et ses conclusions au secrétariat exécutif de la Commission pour examen.

B. Gestion du projet

25. La planification détaillée du projet et son exécution nécessitent une équipe de gestion du projet, chargée d'en superviser les aspects techniques, de veiller à la sécurité lors de son exécution, de s'assurer de la qualité des travaux et de gérer les nécessaires réinstallations dans des locaux transitoires, ce qui exigera d'y installer

des systèmes de sécurité et des systèmes informatiques. En outre, l'équipe de gestion du projet jouerait un rôle essentiel dans la planification et la bonne exécution du projet, la gestion des risques et surtout le contrôle des coûts et le calendrier de mise en œuvre.

1. Équipe de gestion du projet

26. Compte tenu de l'importance du projet et des moyens limités dont dispose le Groupe de la gestion des installations de la Commission, il est essentiel d'établir rapidement une équipe chargée de la gestion du projet. Celle-ci serait chargée de la gestion et de l'exécution du projet, de la conception des services des bâtiments, de la conception technique, de la logistique, de la gestion des déménagements dans les locaux transitoires et retour, et de la sécurité et de l'administration des sites et du personnel. Il est proposé que l'équipe se compose comme suit : 1 chef de projet (P-4); 1 ingénieur chargé des services des bâtiments (P-3); 1 ingénieur du génie civil (P-3); 1 administrateur recruté sur le plan national spécialiste des communications, de la planification et de la logistique; 1 administrateur recruté sur le plan national chargé de la sûreté des sites; 1 assistant administratif (agent local) chargé de l'appui au projet; et 1 coordonnateur chargé des bureaux hors site (agent local).

27. Le chef de projet (P-4) superviserait l'ensemble du projet et assumerait la responsabilité globale de la réussite de ses différentes étapes : mise en route, planification, conception, exécution, suivi, contrôle et clôture. L'ingénieur chargé des services des bâtiments (P-3) s'occuperait de toutes les questions techniques touchant les systèmes mécaniques et électriques, la plomberie et le génie sanitaire du projet global, ainsi que les réseaux informatiques et les systèmes de communication. L'ingénieur du génie civil (P-3) serait chargé de toutes les questions de génie civil et des opérations de mise aux normes parasismiques. L'administrateur recruté sur le plan national spécialiste des communications, de la logistique et de la planification serait chargé de la planification, du contrôle et de la gestion des locaux transitoires hors site, notamment du déménagement du personnel, il veillerait à ce que la Commission bénéficie d'un appui ininterrompu et soit le moins possible perturbée dans l'exécution de son programme de travail de fond. L'administrateur recruté sur le plan national chargé de la sûreté des sites coordonnerait l'ensemble des questions touchant leur sécurité et veillerait, en étroite coordination avec le spécialiste de la santé et de la sécurité professionnelles du Département de la sûreté et de la sécurité, à ce que tous les travaux s'effectuent dans le respect des conditions de sécurité. L'équipe serait appuyée par deux agents locaux, un assistant administratif et un coordonnateur chargé des bureaux hors site, basés dans les locaux transitoires hors site.

2. Fonctions d'appui au projet

28. La composante d'appui au projet serait composée d'un spécialiste des acquisitions (P-3), d'un agent local responsable de la sécurité et d'un assistant informaticien (agent local) et s'acquitterait des fonctions ne relevant pas directement de l'équipe de gestion du projet. Celles-ci relèveraient de la responsabilité directe des bureaux d'appui respectifs de la Commission. Elles seraient les suivantes :

a) Appui en matière d'acquisitions : compte tenu des multiples opérations d'achat qui seront nécessaires au début du projet, et pour faciliter la gestion des questions d'ordre contractuel, il serait nécessaire de créer un poste de spécialiste des acquisitions (P-3), étant donné que le Bureau des achats de la Commission n'a pas les moyens d'assumer cette charge de travail supplémentaire et que si on la lui confiait, le projet risquerait de prendre du retard;

b) Appui en matière de sécurité : un poste d'agent local responsable de la sécurité serait nécessaire pour assurer le contrôle de la sécurité dans les locaux provisoires hors site, étant donné que le bureau du Département de la sûreté et de la sécurité de la Commission n'a pas les moyens d'assurer cette fonction supplémentaire;

c) Appui en matière d'informatique et de communications : l'assistant informaticien supplémentaire (agent local) gèrerait les services informatiques et de communication dans les locaux transitoires hors site, étant donné que le Bureau de l'informatique et des communications de la Commission n'a pas les moyens d'assurer cette fonction supplémentaire.

3. Affectation de l'équipe de gestion du projet et du personnel d'appui

29. Le chef de projet (P-4) et l'assistant administratif chargé de l'appui au projet (agent local) devraient être en fonctions de juin 2016 à la clôture du projet en 2027. Le spécialiste des acquisitions (P-3) serait nécessaire durant trois exercices biennaux, de juin 2016 à la fin de 2021.

30. L'ingénieur du génie civil (P-3) et l'administrateur recruté sur le plan national spécialiste des communications, de la planification et de la logistique seraient nécessaires de janvier 2017 à 2019 pour le premier et 2025 pour le second.

31. L'ingénieur chargé des services des bâtiments (P-3), le coordonnateur chargé des bureaux hors site (agent local) et l'assistant informaticien (agent local) ne seraient nécessaires que quand les locaux transitoires hors site seraient prêts, à partir de juin 2017. L'ingénieur serait nécessaire jusqu'en 2021, alors que le coordonnateur hors site et l'assistant informaticien ne seraient nécessaires que jusqu'en 2019.

32. L'annexe III récapitule les fonctions associées aux postes susmentionnés.

33. L'administrateur recruté sur le plan national chargé de la sûreté des sites et l'agent local responsable de la sécurité ne seraient nécessaires que plus tard, du début des grands travaux de rénovation, en 2018, jusqu'en 2025 pour le premier et jusqu'à la fin du projet en 2027 pour le second.

4. Services de consultants externes

34. Compte tenu de la technicité de ce projet, il sera nécessaire de faire appel à des consultants externes qui fourniront des services en matière de génie sismique, de conception architecturale et technique et de gestion des travaux. Ces services spécialisés porteraient non seulement sur la mise aux normes parasismiques et sur le réaménagement structurel mais aussi sur la conception architecturale et technique en vue du remplacement du revêtement et du vitrage extérieurs, des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, des systèmes électriques et des réseaux informatiques et de l'aménagement des espaces de bureaux et des espaces intérieurs.

En outre, au début de la phase de conception du projet, il faudrait vérifier si des matières dangereuses se trouvent dans le bâtiment du secrétariat et dans le bâtiment des services avant de pouvoir finaliser un plan détaillé de mise en œuvre. Ces services spécialisés seraient gérés et coordonnés par le cabinet d'architectes et d'ingénieurs principalement chargé du projet. Le rôle de l'équipe de gestion du projet serait de coordonner et de superviser les travaux pour le compte de l'Organisation des Nations Unies, tandis que les consultants externes seraient chargés d'élaborer les plans concrets et détaillés de conception et de construction avant la passation des marchés concernant les services de rénovation.

C. Gestion des risques

35. Afin de mettre en œuvre une stratégie intégrée de gestion des risques rigoureuse et conforme aux meilleures pratiques, il est proposé de faire appel à un cabinet indépendant de conseil en gestion des risques, comme cela a été fait pour la gouvernance d'autres grands projets d'équipement de l'Organisation. Le cadre de gestion des risques comprendrait l'élaboration d'un registre des risques, son utilisation et l'application d'une méthode axée sur les risques pour la constitution et la gestion de la réserve pour imprévus.

36. Dans cette perspective, le cabinet indépendant de gestion des risques serait engagé pour procéder à une évaluation indépendante du déroulement des différentes activités du projet, apporter à celui-ci des connaissances spécialisées, aider à identifier et à atténuer les risques pouvant avoir une incidence sur sa bonne exécution, et contribuer à la prise de décisions éclairées. Il serait chargé de mettre au point la stratégie globale de gestion des risques du projet et d'en suivre la mise en œuvre, dans le respect des normes d'information relatives aux risques et au respect des règles, du dispositif de gouvernance et de contrôle du projet et des exigences en matière de contrôle des comptes de l'Organisation des Nations Unies.

37. Le cabinet de gestion des risques travaillerait en étroite collaboration avec la Section des services centraux d'appui de la Commission et l'équipe de gestion du projet, et aiderait cette dernière à déceler les risques et à élaborer une stratégie pour les atténuer. Il veillerait à ce qu'un plan de gestion des risques et d'assurance de la qualité soit en place du début de la conception à la fin des travaux de rénovation. En outre, il fournirait à la Secrétaire exécutive de la Commission, responsable du projet, des évaluations et conseils de haut niveau concernant la gestion des risques.

IV. Plan de mise en œuvre et calendrier du projet

A. Méthode de mise en œuvre

38. Étant donné que les travaux prévus de mise aux normes parasismiques supposent un réaménagement structurel majeur du bâtiment du secrétariat, plusieurs étages de celui-ci devront être fermés simultanément. On estime qu'il faudra environ six mois pour rénover chaque étage. Cette estimation devra cependant être confirmée par une étude approfondie, que le cabinet principalement chargé de la conception effectuera une fois désigné.

39. Le cabinet choisi devra également effectuer, dès le début de la phase de conception globale, une étude approfondie sur la présence d’amiante et d’autres matières dangereuses dans les bâtiments. Il sera tenu compte de la sécurité du personnel et des problèmes de pollution et de bruit avant et pendant les travaux.

40. La méthode proposée pour l’exécution des travaux de rénovation suppose de vider simultanément quatre étages du bâtiment du secrétariat et d’installer le personnel dans des locaux temporaires. La zone de travaux se limiterait à deux étages à la fois, avec un étage tampon au-dessus et au-dessous. Les travaux occasionnant le plus de nuisances seraient réalisés le soir et le week-end afin que les conditions de travail restent acceptables dans les bureaux occupés durant cette période.

41. Il faudrait environ 5 000 mètres carrés de locaux transitoires pendant la durée des travaux de rénovation. Quelque 800 à 1 000 mètres carrés de locaux transitoires pourraient être aménagés dans les locaux de la Commission; les 4 000 mètres carrés restants devraient être trouvés hors site.

42. Dans le cadre de la planification préparatoire, il a été demandé à tous les organismes des Nations Unies à Bangkok s’ils disposaient d’espaces de bureaux que la Commission pourrait utiliser comme locaux transitoires. Cependant, le secrétariat a été informé qu’il n’y avait pas d’espace disponible. Il faudrait donc solliciter le pays hôte pour obtenir les 4 000 mètres carrés de locaux transitoires hors site et demander en même temps à une société immobilière de trouver à Bangkok 4 000 mètres carrés de locaux adéquats pouvant être loués dans le cadre de baux commerciaux.

B. Calendrier du projet

43. La planification préalable du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie s’est déroulée de 2012 à 2014, période au cours de laquelle ont été effectuées les études initiales susmentionnées concernant la résistance sismique et la performance énergétique des bâtiments. La planification effective du projet a débuté en 2015, suite à l’examen stratégique des biens immobiliers. Il est proposé que la phase de conception du projet se déroule au cours de l’exercice biennal 2016-2017 et que la phase de rénovation commence en 2018 et s’échelonne sur les cinq exercices biennaux suivants, jusqu’en 2027. Un plan de mise en œuvre détaillé sera élaboré et communiqué dès que les principaux services de conception architecturale et technique seront acquis et que la conception détaillée sera finalisée.

44. On trouvera à la figure 1 un calendrier préliminaire des principales activités du projet. Il convient de noter que le calendrier général ne tient pas compte de la construction des locaux transitoires dans l’enceinte du complexe en 2017.

Figure 1

Activités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Planification													
Conception													
Travaux													

V. Sécurité

45. Au cours de la phase d'exécution du projet, il sera vital d'assurer la sécurité et la sûreté de tous les occupants du complexe et il est à prévoir que des services de sécurité additionnels seront nécessaires. Au cours de la phase de conception et des travaux, il faudra des ressources supplémentaires pour aider l'équipe chargée du projet à trouver hors du complexe de la Commission des locaux transitoires répondant aux normes de sécurité opérationnelle des Nations Unies. Pendant les travaux, il faudra également des ressources supplémentaires pour gérer le considérable surcroît de mouvement dû aux fournisseurs et aux prestataires de services dans les locaux densément occupés de la Commission. Dès l'occupation des locaux transitoires hors site, des moyens de sécurité devront également y être déployés pour y gérer la sécurité.

46. L'ampleur globale du projet sous sa forme actuelle a été examinée avec le Département de la sûreté et de la sécurité afin de déterminer les moyens de sécurité nécessaires, notamment ceux présentés au paragraphe 28 b) ci-dessus.

VI. Dépenses prévues et ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2016-2017

A. Dépenses prévues

47. Une provision de 500 000 dollars a été inscrite au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 pour engager un sismologue consultant chargé de la conception de la mise aux normes parasismiques. Ce travail est actuellement en cours.

48. Le coût total du projet, correspondant à la description figurant à la section II.B ci-dessus, est estimé à 35,2 millions de dollars aux taux en vigueur pour la période allant de 2016 à 2027, comme résumé au tableau 1. Les dépenses prévues pour chaque exercice biennal figurent à l'annexe IV.

Tableau 1

Coût du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie dans les locaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Poste</i>	<i>Coût estimé</i>
Coûts commerciaux	23 145,7
Honoraires de consultants	2 180,4
Provision pour imprévus	2 532,6
Total partiel	27 858,7
Coûts de gestion du projet	7 331,2
Total	35 189,9

49. La provision pour imprévus a été calculée par la méthode traditionnelle du pourcentage, sur la base de l'expérience de projets comparables et d'autres variables pouvant influencer sur l'exactitude des estimations de coût du projet, en particulier aux premiers stades de la planification du projet, telles que la taille, la complexité et l'emplacement du projet. Comme ce projet porte sur la rénovation d'un immeuble occupé, des situations imprévues exigeront très probablement des modifications du plan de mise en œuvre. Toutefois, sa division en phases relativement petites permettra de maintenir le niveau général d'imprévus à un seuil raisonnable. La provision pour imprévus a donc été fixée à 10 % du coût estimatif du projet, honoraires de consultants compris. Une analyse plus détaillée sera fournie à mesure de l'évolution du projet.

50. Ainsi qu'il a été indiqué précédemment, le Secrétariat a accepté la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce qu'il adopte une méthode fondée sur les risques pour déterminer et gérer les imprévus dans les projets d'investissement. Le Bureau des services centraux d'appui au Siège élabore actuellement une méthode cohérente de prise en compte systématique des imprévus dans les stratégies de gestion du risque dans les projets. La provision pour imprévus, élément de la méthode de prise en compte des risques aux fins de leur gestion dans le contexte des projets, s'ajoutera à d'autres stratégies en la matière, telles que le transfert, la réduction, l'évitement, l'assomption et le partage du risque.

B. Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2016-2017

51. De ressources d'un montant de 9 000 000 de dollars ont été prévues pour le projet au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Ce montant repose sur des estimations préliminaires et sur les données disponibles au moment de l'élaboration du projet de budget-programme. Sur la base des dernières informations disponibles au moment de l'établissement du présent rapport, les montants nécessaires pour l'exercice biennal 2016-2017 ont été précisés et ventilés par chapitres du budget-programme. Le montant révisé des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2016-2017 est de 7 914 600 dollars et on trouvera aux tableaux 2 et 3 ci-après leur répartition par objets de dépense et par chapitres du budget, respectivement.

Tableau 2

Ressources nécessaires par objets de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 estimation</i>
Autres dépenses de personnel	967,0
Consultants	1 573,0
Services contractuels	5 374,6
Total	7 914,6

Tableau 3
Ressources nécessaires par chapitres du budget-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>2016-2017 estimation</i>
19. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	967,0
33. Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	6 947,6
Total	7 914,6

52. Sur la base des estimations révisées, les ressources nécessaires au titre du chapitre 19 (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) augmenteraient de 967 000 dollars et celles imputées au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) diminueraient de 2 052 400 dollars.

Chapitre 19 **Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Autres dépenses de personnel (967 000 dollars)

53. En ce qui concerne l'équipe de gestion du projet et les fonctions d'appui, les ressources nécessaires au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à hauteur de 967 000 dollars, représentent le coût des postes de chef de projet (P-4), d'assistant d'administration (agent local) et de spécialiste des acquisitions (P-3) à partir du 1^{er} juin 2016; de ceux d'ingénieur du génie civil (P-3) et de responsable des communications, de la planification et de la logistique (recruté au plan national) à partir du 1^{er} janvier 2017; et de ceux d'ingénieur responsable des équipements des installations (P-3), de responsable de la coordination des bureaux hors site (agent local) et d'assistant informaticien (agent local) à partir du 1^{er} juin 2017.

Chapitre 33 **Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien**

Consultants (1 573 000 dollars)

54. En ce qui concerne les services de consultants, les ressources d'un montant de 1 573 000 dollars, dont une provision de 10 % pour imprévus, sont destinées au cabinet d'architectes et d'ingénieurs chargé de la maîtrise d'œuvre et au cabinet indépendant de gestion des risques. Le cabinet d'architectes et d'ingénieurs maître d'œuvre est chargé : a) d'élaborer le plan général de mise en œuvre; b) d'établir des documents détaillés distincts concernant les locaux transitoires et l'ensemble du projet afin qu'un appel d'offres puisse être mené pour l'ensemble des travaux; c) de coordonner l'ensemble des activités de conception, notamment la mise aux normes parasismiques et les installations des bâtiments; et d) de superviser chaque phase des travaux. Le cabinet indépendant de gestion des risques sera chargé : a) d'assurer

la gestion des risques et l'assurance qualité pendant la conception et la construction et d'élaborer une stratégie globale de gestion des risques; b) de proposer une procédure de contrôle des risques comprenant un registre des risques; et c) de suggérer des mesures d'atténuation des risques éventuels.

Services contractuels (5 374 600 dollars)

55. En ce qui concerne les travaux, la planification et la fourniture de locaux de transition, les ressources nécessaires à hauteur de 5 374 600 dollars, dont une provision de 10 % pour imprévus, couvriront la conception, la construction et l'aménagement des locaux transitoires supplémentaires sur site, ainsi que la sélection et la location des locaux transitoires hors site. Elles comprennent le coût d'installations informatiques et de sécurité aux normes des Nations Unies, la location de locaux transitoires hors site, la construction et l'aménagement des locaux transitoires, les services de déménagement et les services contractuels de sécurité.

VII. Étapes suivantes

56. Sur la base des enseignements tirés d'autres grands projets de l'Organisation, il est possible de réduire considérablement les risques de dépassement des coûts et des délais sur toute la durée du projet si l'on dispose, avant le début des travaux, d'une structure efficace de gouvernance du projet, d'une équipe solide de gestion de projet et d'un plan détaillé assorti d'une estimation des coûts.

57. Dans cette optique, il est proposé d'exécuter, au cours de l'exercice biennal 2016-2017, les tâches ci-après :

- a) Constituer l'équipe de gestion du projet et ses ressources d'appui et recruter rapidement le personnel nécessaire en fonction de l'avancement des travaux;
- b) Engager les services des consultants spécialisés requis, à savoir le cabinet d'architectes et d'ingénieurs chargé de la maîtrise d'œuvre (dont un spécialiste des matières dangereuses), le cabinet de gestion des risques et une agence immobilière;
- c) Mettre en place la structure de gouvernance du projet et le Comité des parties prenantes;
- d) Élaborer le plan général de mise en œuvre et la stratégie de communication du projet en tenant compte de l'avis de tous les services organiques concernés et de toutes les parties prenantes;
- e) Mener et coordonner les activités de conception en prévoyant le détail des coûts, un calendrier d'exécution, la maîtrise des coûts et la gestion du programme;
- f) Achever la conception détaillée de la mise aux normes parasismiques;
- g) Établir un programme de gestion des risques et d'assurance qualité destiné aux vérifications préalables et aux tâches d'évaluation et de gestion des risques du projet;
- h) Assurer la liaison avec le pays hôte au sujet des locaux transitoires possibles;

- i) Définir les modalités d'acquisition et les caractéristiques des locaux transitoires hors site;
- j) Concevoir les plans et planifier les travaux relatifs aux espaces transitoires sur site et hors site.

VIII. Recommandations concernant les décisions à prendre par l'Assemblée générale

58. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions suivantes :

a) Approuver le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des éléments en fin de vie, sa teneur et son calendrier d'exécution ainsi que les dépenses afférentes, estimées à 35,2 millions de dollars aux taux en vigueur pour la période allant de 2016 à 2027;

b) Approuver la création de trois postes temporaires (1 P-4, 1 P-3 et 1 AL) au 1^{er} juin 2016, de deux postes temporaires (1 P-3 et 1 fonctionnaire recruté au plan national) au 1^{er} janvier 2017 et de trois postes temporaires (1 P-3 et 2 AL) au 1^{er} juin 2017, destinés à l'équipe de gestion du projet et au personnel d'appui au projet, au titre du chapitre 19 (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017;

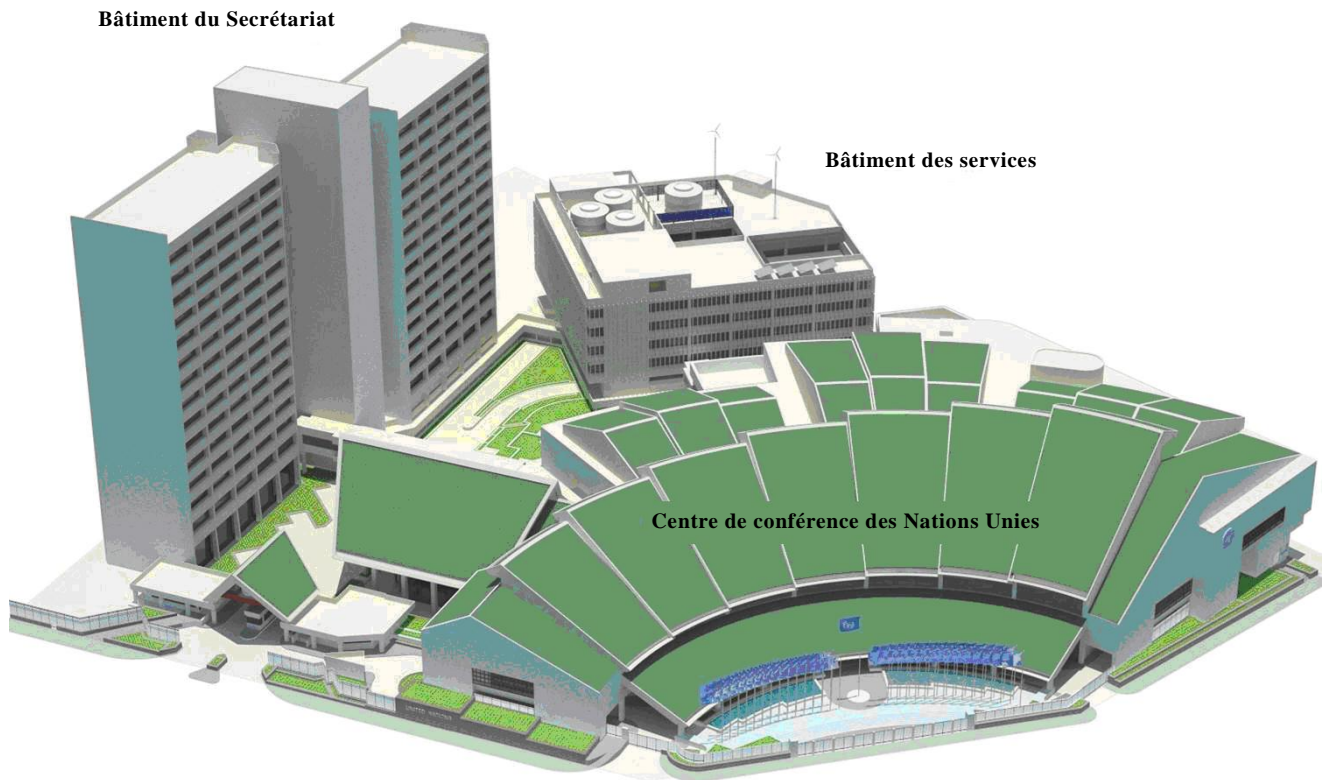
c) Approuver un montant de 7 914 600 dollars au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, soit 967 000 dollars au titre du chapitre 19 (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) et 6 947 600 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien);

d) Réviser le montant des crédits prévus au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 en augmentant de 967 000 dollars ceux inscrits au chapitre 19 (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) et en diminuant de 2 052 400 dollars ceux inscrits au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien);

e) Approuver l'ouverture d'un compte pluriannuel des travaux en cours aux fins des dépenses du projet.

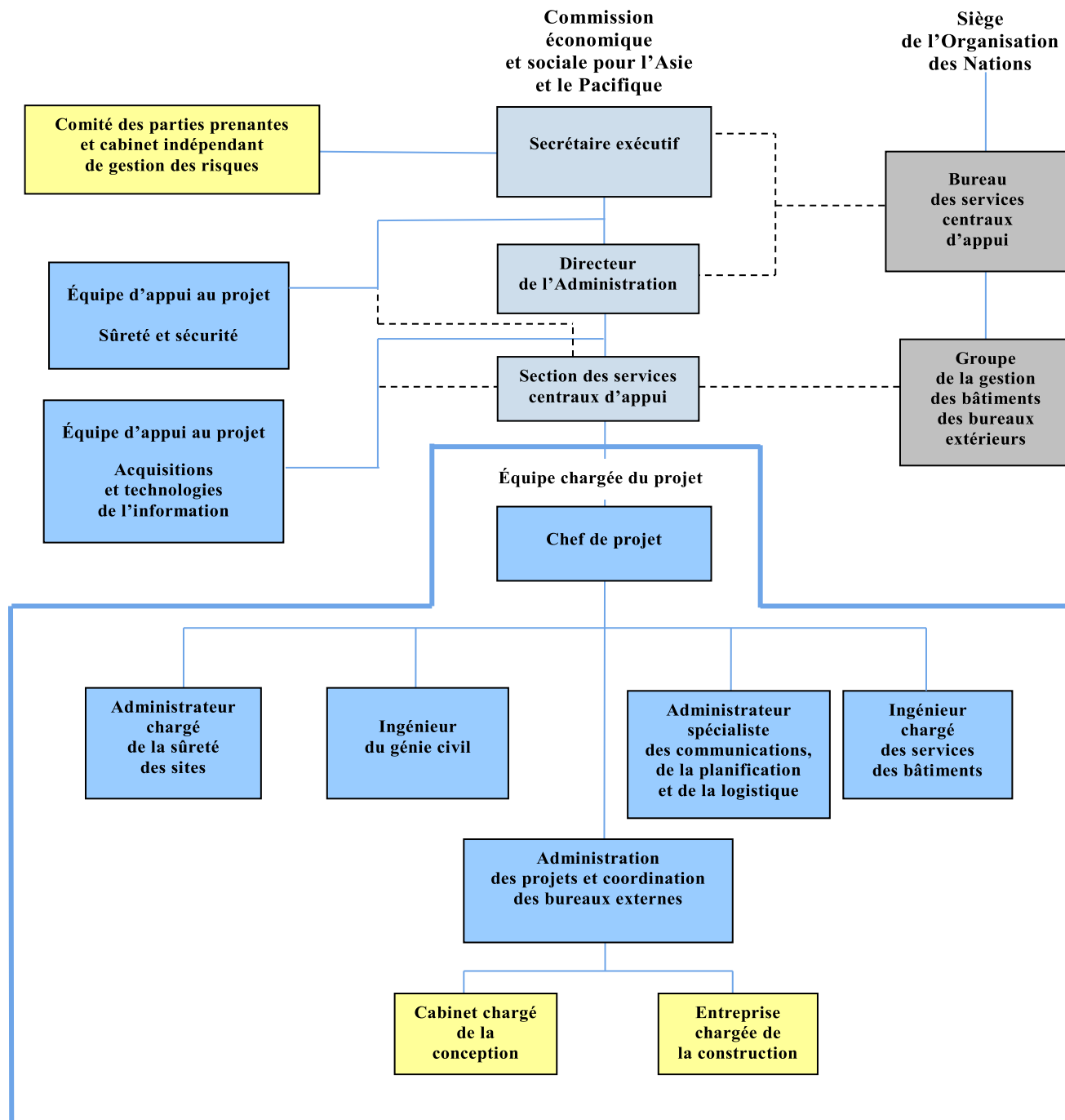
Annexe I

Plan du site



Annexe II

Structure décisionnelle du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique



Annexe III

Rôle de l'équipe de gestion du projet et du personnel d'appui

Équipe de gestion du projet

a) **Chef de projet – Architecte (P-4)**. Le chef de projet assumera la responsabilité globale de la réussite des différentes étapes du projet : mise en route, planification, conception, exécution, suivi, contrôle et clôture. Il supervisera l'ensemble du projet et sera le principal responsable de sa gestion au jour le jour, conformément aux normes applicables. Il sera notamment chargé des tâches suivantes : planifier les différentes activités et en définir la portée et la succession, planifier les ressources, fixer les échéances, gérer les risques et les problèmes, contrôler les coûts, analyser les risques, s'occuper des documents nécessaires, suivre l'évolution du projet et en rendre compte, et assurer la direction de l'équipe, la liaison entre les différentes parties, ainsi que l'assurance et le contrôle de la qualité.

b) **Ingénieur – Services des bâtiments (P-3)**. L'ingénieur chargé des services des bâtiments s'occupera de toutes les questions techniques touchant les systèmes mécaniques et électriques, la plomberie et le génie sanitaire du projet global, notamment les systèmes de communication, la téléphonie et les réseaux informatiques, l'approvisionnement en énergie (électricité et énergie renouvelable), les ascenseurs et escaliers mécaniques, les systèmes de détection et de protection contre les incendies, le chauffage, la ventilation et la climatisation, la protection contre la foudre, les systèmes électriques à basse tension, les tableaux électriques et les commutateurs, l'éclairage naturel et artificiel, les systèmes de sécurité et d'alarme, ainsi que l'approvisionnement en eau, le drainage et la plomberie.

c) **Ingénieur – Génie civil (P-3)**. Compte tenu de l'importance des travaux de génie civil du projet en terme de mise aux normes parasismiques, l'ingénieur du génie civil sera chargé de toutes les questions de génie civil et de mise aux normes parasismiques, notamment d'examiner les procédés, les matériaux et les normes de qualité et de rédiger et interpréter les spécifications, schémas, plans et procédures. Il assurera également le suivi des modifications de conception et évaluera leur incidence sur les coûts ainsi que leur valeur ajoutée.

d) **Administrateur spécialiste des communications, de la planification et de la logistique (recruté sur le plan national)**. Cet administrateur sera chargé de planifier, contrôler et gérer les locaux transitoires loués hors site et construits sur site en veillant à ce que les mouvements du personnel de l'Organisation, des locataires et des prestataires de services dans ces locaux suivent le calendrier d'exécution du projet. Il assurera la continuité de l'appui aux activités de fonds de la Commission afin de limiter l'incidence des perturbations dues au projet sur les produits de l'organisation.

e) **Assistant administratif (agent local)**. Placé sous l'autorité directe du chef de projet, l'assistant administratif exécutera au bureau de projet une série de tâches essentielles : contrôler la documentation, rédiger la correspondance et les rapports, distribuer l'ordre du jour des réunions et les enregistrer, répondre aux questions des parties prenantes, aider l'équipe chargée du projet dans d'autres

tâches administratives si nécessaire, établir des rapports financiers, contrôler le suivi des comptes et effectuer d'autres tâches administratives d'ordre général.

f) **Coordonnateur des bureaux hors site (agent local)**. Installé dans les locaux transitoires hors site, le coordonnateur exercera diverses fonctions administratives nécessaires au projet : traiter la documentation (selon les normes applicables), assurer la liaison avec les clients et l'appui à ceux-ci, et coordonner la tenue des réunions et l'utilisation des locaux hors-site et sur site. Il sera le premier point de contact des clients (le personnel de la Commission) en cas de questions ou de problèmes et effectuera des tâches générales d'appui administratif pour les ingénieurs de l'équipe chargée du projet, l'administrateur chargé de la sécurité et le spécialiste des communications, de la planification et de la logistique.

Équipe d'appui au projet

g) **Spécialiste des acquisitions (P-3)**. Compte tenu des multiples opérations d'achat qui seront nécessaires au début du projet, et pour faciliter la gestion des questions d'ordre contractuel, il serait nécessaire de créer un poste de spécialiste des acquisitions, étant donné que le Bureau des achats de la Commission n'a pas les moyens d'assumer cette charge de travail supplémentaire et que si on la lui confiait, le projet risquerait de prendre du retard.

h) **Assistant informaticien (agent local)**. Il gèrerait les services informatiques et de communication dans les locaux transitoires hors site, étant donné que le Bureau de l'informatique et des communications de la Commission n'a pas les moyens d'assurer cette fonction supplémentaire.

Annexe IV

**Prévision des dépenses liées au projet
proposé de mise aux normes parasismiques
et de remplacement des équipements
en fin de vie à la Commission économique
et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

(En dollars des États-Unis)

	2016	2017	2018-2019	2020-2021	2022-2023	2024-2025	2026-2027	Total
Coûts du commerce	830 000	4 056 000	4 413 793	4 199 094	3 145 152	3 250 833	3 250 833	23 145 705
Honoraire des consultants	430 000	1 000 000	176 552	167 964	125 806	140 033	140 033	2 180 388
Marge pour les imprévus	126 000	505 600	459 035	436 706	327 096	339 087	339 087	2 532 609
Total partiel	1 386 000	5 561 600	5 049 380	4 803 764	3 598 054	3 729 953	3 729 953	27 858 702
Coûts de gestion du projet	206 000	761 000	2 112 200	1 559 200	1 039 600	1 039 600	613 600	7 331 200
Coût total du projet	1 592 000	6 322 600	7 161 580	6 362 964	4 637 654	4 769 553	4 343 553	35 189 902